



RHJ International SA

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Avenue Louise 326

1050 Bruxelles, Belgique

RPM n° 0866.015.010

RHJ International SA (« RHJI ») invite les actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le mardi, 18 septembre 2007, à 15h00, à l'hôtel *Le Châtelain* (Salle Almansa), rue du Châtelain 17, 1000 Bruxelles (Belgique).

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.
2. Présentation des rapports des Commissaires sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.
3. Présentation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.
4. Approbation des comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.

Proposition de décision: approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007, en ce compris l'affectation du résultat suivante :

Bénéfice de l'exercice :	+ JPY 4.164 millions
Perte reportée de l'exercice social précédent :	- JPY 11.001 millions
Transfert provenant du capital :	+ JPY 30.001 millions
Transfert à la réserve légale :	+ JPY 208 millions
Transfert aux réserves disponibles :	+ JPY 19.000 millions
Bénéfice à reporter :	+ JPY 3.956 millions

5. Décharge aux Administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge à Messieurs D. Ronald Daniel, Timothy C. Collins, Harvey Golub, Jeffrey M. Hendren, Victor Halberstadt, Björn König, Jun Makihara, Lord Jacob Rothschild et Jeremy W. Sillem pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.

6. Décharge aux Commissaires.

Proposition de décision : donner décharge à KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Benoît Van Roost, associé) et BDO Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Félix Fank, associé) pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.

7. Nomination d'Administrateur.

Proposition de décision :

Nommer M. Leonhard Fischer en qualité d'administrateur en date du et avec effet au 18 septembre 2007, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2008.

Information générale :

Si M. Fischer est nommé par l'Assemblée Générale Annuelle, son mandat prendra fin en même temps que les mandats des Administrateurs actuels, soit immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle de septembre 2008.

M. Fischer a été nommé *Co-Chief Executive Officer* de RHJI le 1^{er} mai 2007. Avant de rejoindre RHJI, il a été *Chief Executive Officer* de Winterthur Group – où il a notamment supervisé la vente de Winterthur, l'unité assurance de Credit Suisse, à la société d'assurance française AXA, puis *Chief Executive Officer* de Credit Suisse pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

M. Fischer n'aura pas la qualité d'administrateur indépendant au sens du Code belge des sociétés ou du Code belge de Corporate Governance.

Suite à l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération de RHJI, le Conseil d'Administration propose aux actionnaires de nommer M. Fischer en qualité d'administrateur.

8. Nomination du Commissaire (pour l'examen des comptes annuels non consolidés).

Proposition de décision :

Nommer KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Benoît Van Roost, associé) en tant que Commissaire pour l'examen des comptes annuels non consolidés et ce, pour une période de trois ans qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2010. La rémunération annuelle de KPMG Réviseurs d'Entreprises, au titre de commissaire des comptes annuels non consolidés, sera de 20.000 euros, TVA et frais non inclus.

L'Assemblée Générale Annuelle pourra délibérer valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés. Pour être valablement adoptées, les propositions de décision visées aux points 4, 5, 6, 7 et 8 ci-dessus doivent recueillir 50 % des voix plus une, conformément à l'article 31, alinéa 2 des statuts de RHJI (les « **Statuts** »).

* * *

Pour pouvoir prendre part, en personne ou par mandataire, à l'Assemblée Générale Annuelle convoquée en date du 18 septembre 2007, les actionnaires sont, conformément à l'article 28 des Statuts, tenus d'accomplir les formalités de dépôt et de préavis suivantes :

- (a) Attestation d'immobilisation : Les détenteurs d'actions au porteur devront, au plus tard le jeudi 13 septembre 2007, avoir déposé leurs titres auprès de Petercam, notre agent financier, en ses bureaux situés Place Sainte Gudule 19, 1000 Bruxelles, Belgique. Petercam délivrera un récépissé de dépôt que l'actionnaire ou son mandataire devra présenter, le jour de l'Assemblée Générale, pour avoir accès à cette dernière. Le dépôt physique des actions au porteur peut être valablement remplacé par le dépôt d'une attestation d'immobilisation, à l'endroit et dans le délai indiqué ci-dessus, ou :
- s'agissant d'actions détenues en vif : d'une attestation, établie par une institution financière belge ou étrangère, certifiant l'immobilisation des actions jusqu'au 18 septembre 2007 inclus et mentionnant le nombre d'actions ainsi immobilisées ;
 - s'agissant d'actions inscrites en compte, en vertu de l'arrêté royal belge n° 62 du 10 novembre 1967 favorisant la circulation des valeurs mobilières (tel que subséquemment modifié), auprès d'une institution de clearing agréée ou d'une institution financière belge ou étrangère affiliée au système de clearing opéré par une telle institution de clearing : d'une attestation d'indisponibilité jusqu'au 18 septembre 2007 inclus, émise par cette institution de clearing ou institution financière et mentionnant le nombre d'actions ainsi rendues indisponibles.
- (b) Formulaire de procuration (mandat) : Les détenteurs d'actions au porteur (ou nominatives) qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Annuelle par l'intermédiaire d'un mandataire sont tenus de compléter un formulaire de procuration, lequel peut être obtenu au siège social de RHJI (auprès de M. Arnaud Denis, *Investor Relations Officer*, RHJ International SA, avenue Louise 326, 1050 Bruxelles) et est également disponible sur le site internet de RHJI (www.rhji.com). Une copie de la procuration complétée et signée doit parvenir à RHJI, par courrier ou par fax, au plus tard le jeudi 13 septembre 2007 (à l'attention de M. Arnaud Denis, à l'adresse indiquée ci-dessus ou par fax, au n° + 32 (0) 2 648.99.38). Afin de se voir reconnaître le droit d'accès à la salle de réunion le jour de l'Assemblée, le mandataire doit remettre le mandat original signé. Un actionnaire peut mandater la personne de son choix ou peut mandater Petercam.
- (c) Identité et autorisation : Les personnes physiques souhaitant prendre part à l'Assemblée Générale Annuelle en qualité d'actionnaire, de mandataire ou représentant d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à l'Assemblée. Les représentants de personnes morales devront en outre pouvoir remettre tous documents établissant leur qualité d'organes ou de mandataires spéciaux.
- (d) Tout détenteur d'actions nominatives devra, au plus tard le 13 septembre 2007, être inscrit au registre des actions de RHJI. A cette même date au plus tard, RHJI doit avoir reçu dudit détenteur une notification écrite (à l'attention de M. Arnaud Denis, *Investor Relations*

Officer, à l'adresse ci-dessus) indiquant le nombre d'actions pour lesquelles il souhaite prendre part au vote à l'Assemblée Générale Annuelle. Un formulaire est disponible à cet effet auprès de M. Arnaud Denis à l'adresse précitée.

Les actionnaires et représentants participant à l'assemblée sont invités à se présenter à 14h15 au plus tard afin de pouvoir procéder aux formalités d'enregistrement.

Les actionnaires pourront, à partir du 3 septembre 2007 au plus tard, obtenir sur le site internet de RHJI (www.rhji.com) et, les jours ouvrables, pendant les heures normales de bureau, au siège social de RHJI, Avenue Louise 326, 1000 Bruxelles (Belgique), une copie du Rapport Annuel (comprenant, entre autres, les comptes annuels consolidés et les rapports sur ces derniers du Conseil d'Administration et des Commissaires), un rapport du Conseil d'Administration sur les comptes annuels non consolidés, les comptes annuels non consolidés et le rapport des Commissaires sur ces derniers, chacun de ces rapports étant relatifs à l'exercice social clôturé le 31 mars 2007.